

Sommaire

INTRODUCTION

Introduction.....	7
-------------------	---

ACTIVITE

Secteur des sports.....	11 à 13
Secteur de la culture.....	14 à 16
Répartition de la subvention 2019 par secteur.....	17
Secteur les résidences ATSCAF.....	18 à 20
Secteur du tourisme.....	21 à 23
Secteur communication.....	24
Secteur informatique.....	25 à 26
Nombre d'adhérents par ATSCAF.....	27

GESTION

Rapport de gestion.....	31 à 35
Synthèse du bilan et du compte de résultat.....	36 à 37
Annexe aux comptes annuels.....	38 à 44

COMMISSION DE CONTROLE

Rapport de la commission de contrôle.....	47 à 49
---	---------

ORGANIGRAMME

Organigramme de l'ATSCAF Fédérale.....	53
--	----

INTRODUCTION

La saison 2019/2020 a été marquée par l'apparition d'une crise sanitaire de grande ampleur.

Avec la mise en place d'un confinement très contraint dès la mi-mars 2020, l'intégralité des activités de l'ATSCAF, que ce soit au niveau national comme local, s'est interrompue.

Le déconfinement autorisé avant les vacances d'été a permis une reprise à la marge de certaines activités.

Dès lors, compte tenu de la réduction de son offre, une diminution du nombre d'adhérents est constatée : 42 324 adhérents, au titre de la saison 2019/2020 soit une baisse de 4 060 adhérents.

Malgré cette crise qui nous impacte toujours, l'ATSCAF a su maintenir une offre la plus large possible dans tous les domaines d'activité en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Ainsi, le secteur culturel par une plateforme numérique a permis à tous les passionnés de la photographie de participer au Salon National Inter-finances de la Photographie en plein confinement.

Le secteur sportif n'a cessé depuis la mi-mars 2020 de proposer des challenges virtuels afin de permettre à chaque adhérent de garder la forme tout en maintenant ce petit piment compétitif qui anime certains de nos sportifs.

Par ailleurs, le conseil d'administration reste confiant dans l'avenir et maintient ses projets pluriannuels.

A ce titre, toutes les résidences HIVER de l'ATSCAF sont désormais conformes aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), et la résidence de Seignosse est actuellement en phase de rénovation (programme de rénovation jusqu'en mai 2022).

Au niveau des voyages, même si l'actualité s'est stoppée net en mars 2020, l'ATSCAF a renouvelé son immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours. Les équipes travaillent donc sur les nouvelles destinations à proposer à nos adhérents dès que possible.

Après désormais une année de crise sanitaire, nous espérons tous très vite retrouver nos valeurs communes de partage, de solidarité et de convivialité que nous avons toujours connues en tant que bénévole ou adhérent de l'ATSCAF.

ACTIVITE

SECTEUR DES SPORTS

Une convention a été signée entre les Ministères Economiques et Financiers et l'ATSCAF concernant le versement de la subvention. Le premier acompte est versé avant le 30 avril et le solde en fin d'année.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'AIDE VERSEE AUX CLUBS SPORTIFS – Année 2019

Pour 2019, le montant total de la dépense s'est élevé à : 255 952 €.

Cette subvention a été versée pour partie mi-décembre 2019, mi-février 2020 et le solde en juillet 2020.

Le budget prévisionnel pour 2019 était de 231 898 €.

La subvention de fonctionnement versée aux clubs sportifs est calculée selon deux paramètres :

- le nombre d'adhérents de l'association locale concernée (25% de l'enveloppe budgétaire) ;
- le nombre d'activités sportives (75% de l'enveloppe budgétaire).

Par ailleurs, ce poste budgétaire est le dernier arrêté. Il est égal à la différence entre le montant total de l'enveloppe versée par le Secrétariat Général et le montant total des autres postes budgétaires.

Ainsi, si des budgets prévisionnels n'ont pas été servis en totalité, les soldes positifs (ou négatifs dans le cas d'un dépassement) sont reportés sur la subvention de fonctionnement versée aux clubs sportifs.

COUPE NATIONALE INTER-FINANCES

La Coupe Nationale Inter-finances 2020 a débuté en octobre 2019 et aurait dû se terminer en mai 2020.

Suite aux mesures du premier confinement, la CNIF a été interrompue au niveau des demi-finales.

La Coupe Nationale Inter-Finances a regroupé 351 équipes dans 12 disciplines. Les chiffres des forfaits sont les suivants

* % de forfaits sur la saison sportive :	18,95%
* % de forfait au 1 ^{er} tour sur 343 engagements :	13,45%
* % de forfait au 2 ^{ème} tour sur 342 engagements :	9,24%
* % de forfait au 3 ^{ème} tour sur 184 engagements :	7,14%
* % de forfait au 4 ^{ème} tour sur 70 engagements :	5,00%
* % de forfait au 5 ^{ème} tour sur XX engagements (annulation) :	0,00%
* 96 associations représentées (94 en 2018-2019)	
* 16 associations n'ont pas d'engagement	

* 65 forfaits (34 associations concernées) : 17 associations ont un % \geq 50% et 5 à 100%

* Forfaits par discipline :					
Basket :	36,36%	4	sur	11	engagées
Tennis de Table :	42,11%	8	sur	19	engagées
Hand :	14,29%	1	sur	7	engagées
Foot à 7 :	18,60%	8	sur	43	engagées
Tennis Masculin :	25,00%	11	sur	44	engagées
Tennis Féminin :	40,00%	8	sur	20	engagées
Volley Masculin :	15,38%	2	sur	13	engagées
Pétanque Féminine :	2,08%	1	sur	48	engagées
Pétanque Masculine :	16,30%	15	sur	92	engagées
Volley Féminin :	0,00%	0	sur	7	engagées
Badminton	35,29%	6	sur	17	engagées
Golf	4,55%	1	sur	22	engagées

Les finales qui devaient se dérouler sur les installations du Centre Omnisports de Vichy ont été annulées ainsi que la Finale de Tir à Lyon.

TOURNOI INTERNATIONAL

Ce tournoi a une vocation multiple. Ces rencontres internationales constituent un encouragement pour les meilleures et meilleurs joueurs des Finances (intégration de 2 féminines dans les disciplines Tennis et Tennis de table) et permettent à chaque athlète de se confronter à d'autres modes d'entraînement, à d'autres techniques. Ces rencontres ont pour objet, non seulement de favoriser le développement de la pratique des sports parmi le personnel des différentes administrations relevant des Ministères Economiques et Financiers, mais également de contribuer à nouer des liens amicaux entre les fonctionnaires de plusieurs pays d'Europe.

De plus, il constitue une des "vitrines" les plus prestigieuses de l'association et permet d'obtenir divers partenariats qui profitent ensuite aux associations locales.

La 65^{ème} édition du Tournoi qui devait se tenir en Allemagne du 14 au 19 juin 2020 a été reportée du 6 au 11 juin 2021.

Pour information : lors d'une Visio conférence en janvier 2021, le comité d'organisation a décidé de reporter de nouveau cette 65^{ème} édition à 2022, eu égard à la crise sanitaire qui ne s'améliore pas.

MANIFESTATIONS NATIONALES, COUPES REGIONALES

Tout comme la CNIF la majorité des trophées ont été annulés et pour certains reportés en 2021.

Un seul trophée a été programmé en 2020 : la coupe de ski s'est traditionnellement déroulée dans la résidence Atscaf de Méribel.

La 41^{ème} édition s'est tenue du 4 au 10 janvier 2020. Organisée par la Fédération, elle a regroupé 74 skieurs pour 27 associations (100 skieurs pour 30 associations en 2019). Durant cette compétition, un stage alpin et nordique a rassemblé 16 skieurs (11 en piste et 5 en fond).

Pour les autres manifestations, les reports en 2021 sont les suivants :

- Le 30^{ème} trophée de golf qui devait se dérouler en septembre 2020 à Paris par l'ATSCAF Paris a été reporté du 28 septembre au 02 octobre 2021.
- Le premier trophée de bien-être devrait être organisé en juin 2021 par l'ATSCAF Isère.
- L'ATSCAF Allier devrait également maintenir la compétition de Bowling du 13 au 15 mai 2021.
- Les courses de cyclisme auront lieu du 9 au 12 septembre 2021 et organisées par l'équipe de l'ATSCAF 49.
- Les trophées initialement prévus en 2020 par l'ATSCAF du Var (triathlon), par l'ATSCAF Seine et Marne (soccer 5) et par l'ATSCAF Côte d'Or (badminton) sont en attente de confirmation par ces dernières.

Un challenge virtuel E-FOOT sur console PS4 et XBOX, sur le jeu FIFA 2020, a permis à une trentaine de nos adhérents de se rencontrer virtuellement pendant la période du premier confinement. La finale a été retransmise sur une plate-forme de streaming et les finalistes ont été récompensés.

Au niveau des coupes régionales, seule la Coupe PACA organisée par l'ATSCAF des retraités du Vaucluse a eu lieu en septembre 2020 au Pradet du Var.

SECTEUR DE LA CULTURE

Une convention a été signée entre les Ministères Economique et Financier et l'ATSCAF concernant le versement de la subvention. Le premier acompte est versé avant le 30 avril et le solde en fin d'année.

LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSÉE AUX ASSOCIATIONS LOCALES – ANNEE 2019

71 336.77 € ont été reversés à 128 associations locales au titre de la subvention de fonctionnement 2019 au vu de pièces justificatives.

48 associations locales ne font pas d'activité culturelle.

Pour mémoire, la subvention de fonctionnement versée aux associations est calculée selon 2 paramètres :

- le nombre de points attribués pour les activités (75%) ;
- le nombre total d'adhérents de chaque association (25%).

Ce poste budgétaire est le dernier arrêté. Il est égal à la différence entre le montant total de l'enveloppe versée par le Secrétariat général et le montant total des autres postes budgétaires.

Si les budgets prévisionnels n'ont pas été servis en totalité, les soldes sont reportés sur la subvention de fonctionnement versée aux associations.

LES FAITS MARQUANTS 2020

La crise sanitaire qui a affecté le secteur culturel n'a pas permis d'organiser certaines manifestations et stages.

DES MANIFESTATIONS NATIONALES IMPACTEES PAR LA CRISE

Sur 6 manifestations programmées, 3 ont pu être réalisées dont 2 sans la présence du public.

Le confinement qui a mis la culture en hibernation a néanmoins permis une prolongation des dates de clôture d'inscription pour les manifestations dont les inscriptions sont gratuites, ce qui a occasionné une augmentation du nombre de participants aux 3 manifestations organisées par la fédération : le concours de poésie et de nouvelles, le salon national inter-finances de la photographie et le salon national inter-finances des arts plastiques.

LE CONCOURS DE POESIE ET DE NOUVELLES

22 poèmes et 10 nouvelles ont été envoyés par les adhérents. Bien que bi-annuelle, cette manifestation est en perte de vitesse. Pendant le 1^{er} confinement, 2 relances ont permis une augmentation des inscriptions (+ 83% pour les poèmes, et + 66% pour les nouvelles par rapport à la date de clôture initiale). Néanmoins, on constate une baisse sensible d'envoi de

poèmes - 38% par rapport à 2018 (35 poèmes). Le nombre de nouvelles est quant à lui stable (10 en 2018).

LE SALON NATIONAL INTER-FINANCES DE LA PHOTOGRAPHIE

Cette année, le concours de la photographie, qui est une des composantes du salon national, s'est modernisé. Traditionnellement, les participants envoyaient toutes les photos qu'ils présentaient en version papier. Cela engendrait d'une part, des frais d'impression pour le candidat - le jury ne retient environ que 15% du nombre total des photos envoyées - et d'autre part des frais d'affranchissement pour les clubs photos qui se chargeaient de l'envoi ainsi qu'à l'ATSCAF qui renvoyait les photos non retenues.

Pour remédier à cela, l'envoi s'est fait numériquement et seules les photos ayant obtenu la note minimum de 6/10 ont été imprimées par les participants. C'est ainsi que 857 photos (+ 13% par rapport à 2019 (754 photos) ont été envoyées par 96 passionnés et seulement 143 ont été imprimées pour l'exposition qui a eu lieu du 1^{er} juillet au 18 août 2020 dans le hall Pierre Bérégovoy au sein du ministère.

LE WEEK-END PHOTO

C'est au cours du week-end photo organisé par une association locale que les lauréats du concours de la photographie reçoivent leur prix.

Cette année, c'est l'ATSCAF Côte d'Opale qui a relevé le défi malgré les difficultés occasionnées par la crise sanitaire, et a proposé un week-end photo culturel du 25 au 27 septembre à Boulogne-sur-Mer.

Une participation faible a été constatée, seules 18 personnes étaient présentes.

Les retours ont été très bons : une note globale de 9/10 a été obtenue.

LE SALON NATIONAL INTER-FINANCES DES ARTS PLASTIQUES

La crise sanitaire a impacté cette manifestation. Prévues en juin, elles ont été reportées en octobre.

50 artistes de 20 ATSCAF locales se sont inscrits mais seulement 41 ont exposé dont 13 en Ile de France au lieu de 21. Cela s'explique par plusieurs raisons :

- le confinement qui n'a permis d'acheter des fournitures de peinture et la fermeture du cours de dessin à Bercy ont empêché certains participants de terminer à temps les œuvres pour l'exposition qui a eu lieu du 1^{er} au 30 octobre 2020 dans le hall Pierre Bérégovoy.
- La collecte a été difficile à mettre en place (confinement, vacances d'été,) obligeant certains participants à envoyer leur peinture par coursier et de ce fait ont renoncé à exposer.

Il n'a pas été possible d'organiser le vernissage du salon, les lauréats ont reçu leur prix par courrier.

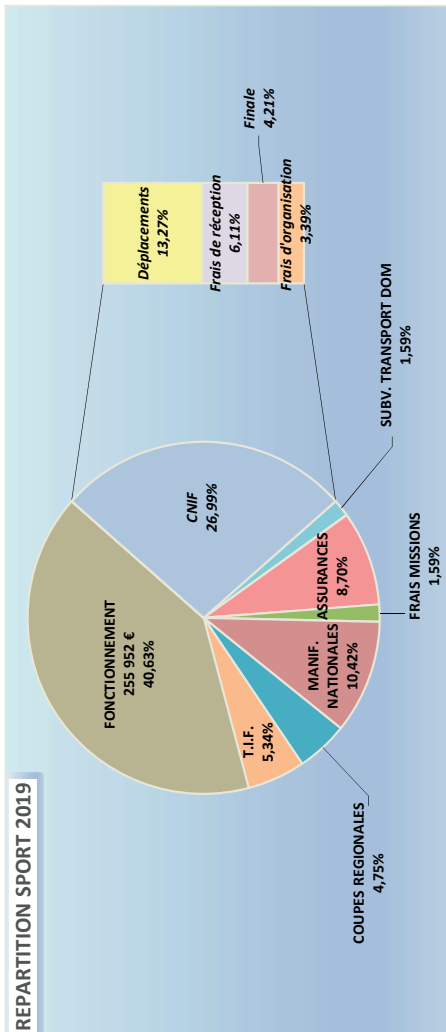
AUTRES MANIFESTATIONS

Les autres manifestations prévues (jeux de l'esprit, rallye pédestre et festival de théâtre) n'ont pas eu lieu : les 2 premières devant se dérouler en mai et en juin pendant le premier confinement et pour la troisième, aucune troupe n'était prête, les répétitions n'ayant pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire.

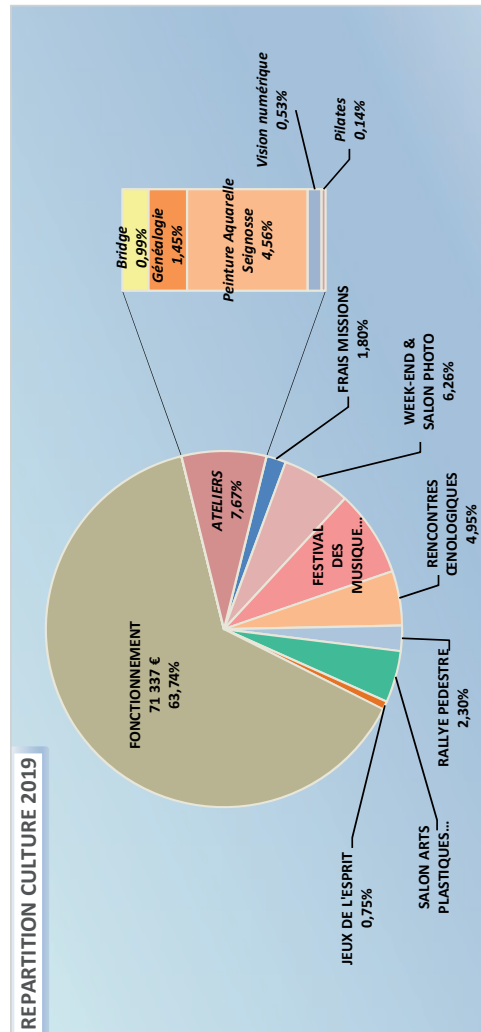
UNE ANNEE BLANCHE POUR LES STAGES

Du fait de la crise sanitaire, la résidence de Megève dans laquelle se déroule la quasi-totalité des stages était fermée. Les 8 stages programmés n'ont donc pu avoir lieu.

REPARTITION DE LA SUBVENTION 2019 PAR SECTEUR



	PREVU	REALISE
SUBV. TRANSPORT DOM	10 000,00	9 991,67
ASSURANCES	56 000,00	54 822,19
FRAIS MISSIONS	14 000,00	10 003,94
MANIF. NATIONALES	56 000,00	65 670,34
COUPES REGIONALES	36 000,00	29 901,91
T.I.F.	42 000,00	33 612,56
FONCTIONNEMENT	231 898,00	255 952,05
Déplacements		83 591,90
Frais de réception		38 519,88
Finale		26 535,23
Frais d'organisation		21 384,20
C.N.I.F.	178 000,00	170 031,21
SPORT	623 898,00	629 985,87



	PREVU	REALISE
FRAIS MISSIONS	9 000,00	2 011,89
WEEK-END & SALON PHOTO	10 000,00	7 000,73
FESTIVAL DES MUSIQUES	15 000,00	8 765,26
RENCONTRES CENOLOGIQUES	12 000,00	5 543,60
RALLYE PEDESTRE	2 500,00	2 578,56
SALON ARTS PLASTIQUES	12 500,00	5 250,97
JEUX DE L'ESPRIT	2 000,00	843,30
FONCTIONNEMENT	37 343,00	71 336,77
ATELIERS	10 100,00	8 584,54
Bridge		1 106,75
Généalogie		1 623,27
Peinture Aquarelle		5 100,52
Vision numérique		592,00
Pilates		162,00
CULTURE	110 443,00	111 915,62

	PREVU	REALISE
INVESTISSEMENT	18 112,00	15 881,00
INFORMATIQUE	14 165,00	9 728,24
COMMUNICATION	2 760,00	1 813,68

FINANCEMENT 2019 :

Subvention MEF 2019	769 378,00
report fonctionnement 2018 non encaissé	197,43
frais bancaires	-251,02
TOTAL	769 324,41

DONT REVERSEMENT AUX SECTIONS LOCALES	42,5%
327 288,82	

SECTEUR LES RESIDENCES ATSCAF

BILAN DE LA SAISON 2019/2020

Les chiffres fournis ci-dessous (nombre de jours d'ouverture, capacité maximale de nuitées et taux d'occupation) prennent en compte la durée d'exploitation réelle et non la durée d'exploitation initialement prévue de chacune des résidences d'hiver ou d'été.

A) HIVER 2019/2020

<i>Y compris Remontées Mécaniques</i>	MERIBEL	VAL D'ISERE	MEGEVE	TOTAL
Nombre de jours d'ouverture	84	84	84	252
Nombre de chambres	46	35	24	105
Nombre de lits	159	104	64	327
Capacité maximale en nuitée	13 356	8 736	5 476	27 468
Nombre de nuitées	7 272	6 339	3 910	17 521
% taux d'occupation en lits	54,45%	72,56%	71,40%	63,79%

Il ressort des données comptables l'analyse suivante :

	MERIBEL	VAL D'ISERE	MEGEVE	TOTAL
PRODUITS EXPLOITATION	584 837,02 €	460 169,65 €	304 436,13 €	1 349 442,80 €
TOTAL PRODUITS	584 837,02 €	460 169,65 €	304 436,13 €	1 349 442,80 €
CHARGES VARIABLES	101 355,45 €	78 326,38 €	60 314,88 €	239 996,71 €
CHARGES FIXES	144 806,41 €	117 959,09 €	95 867,67 €	358 633,17 €
CHARGES FIXES SALARIALES	190 058,33 €	176 918,61 €	77 578,27 €	444 555,21 €
TOTAL CHARGES	436 220,19 €	373 204,08 €	233 760,82 €	1 043 185,09 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	148 616,83 €	86 965,57 €	70 675,31 €	306 257,71 €

Hors charges de gestion du siège et dotations aux amortissements

Constat sur l'ensemble de la saison hiver 2019/2020 :

La saison a été très perturbée par les mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la propagation du COVID 19. Le confinement mis en place à compter du 14 Mars 2020 a provoqué la perte de 13 semaines d'exploitation tous centres confondus (7 semaines pour Val d'Isère, 4 semaines pour Méribel, 2 semaines pour Megève).

On matérialise cet impact en observant l'évolution des données comptables sur trois ans :

Exercice comptable	2017/2018	2018/2019	2019/2020
MERIBEL	205 204,29 €	237 066,58 €	148 616,83 €
VAL D'ISERE	211 846,72 €	181 003,98 €	86 965,57 €
MEGEVE HIVER	102 064,89 €	80 617,02 €	70 675,31 €

B) ETE 2020**1. MEGEVE**

En raison de la crise sanitaire, la résidence de Megève est restée fermée.

Nombre de jours d'ouverture	0
Nombre de chambres	24
Nombre de lits	64
Capacité maximale en nuitée	0
Nombre de nuitées	0
% taux d'occupation en lits	0%

Il ressort des données comptables l'analyse suivante :

	MEGEVE
PRODUITS EXPLOITATION	- €
PRODUITS REFACTURES - DEBOURS	1 649,45 €
TOTAL PRODUITS	1 649,45 €
CHARGES VARIABLES	827,10 €
CHARGES FIXES	2 092,33 €
CHARGES FIXES SALARIALES	1 001,47 €
TOTAL CHARGES	3 920,90 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 2 271,45 €

Hors charges de gestion du siège et dotations aux amortissements

2. SEIGNOSSE

Nombre de jours d'ouverture	119
Nombre de chambres ou appartements	43
Nombre de lits	-
Capacité maximale en nuitée (par appartement)	5 117
Capacité maximale en nuitée (par lit)	-
Nombre de nuitées / appartement	3 295
Nombre de nuitées / lit	-
% taux d'occupation en appartements	64,39%
% taux d'occupation en lits	-

Il ressort des données comptables l'analyse suivante :

	SEIGNOSSE
PRODUITS EXPLOITATION	251 346,83 €
PRODUITS REFACTURES - DEBOURS	4 325,15 €
TOTAL PRODUITS	255 671,98 €
CHARGES VARIABLES	18 490,07 €
CHARGES FIXES	70 592,86 €
CHARGES FIXES SALARIALES	33 261,51 €
TOTAL CHARGES	122 344,44 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	133 327,54 €

Hors charges de gestion du siège et dotations aux amortissements

Constat sur l'ensemble de la saison été 2020 :

La saison a été très perturbée par les mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la propagation du COVID 19. L'ouverture de l'établissement de Seignosse le Penon a été repoussée de 8 semaines. Le centre de Megève n'a pas ouvert de la saison.

On matérialise cet impact en observant l'évolution des données comptables sur trois ans :

Exercice comptable	2017/2018	2018/2019	2019/2020
MEGEVE ÉTÉ	17 419,84 €	1 457,58 €	- 2 271,45 €
SEIGNOSSE	174 711,12 €	175 405,91 €	133 327,54 €

Constat sur l'ensemble de la saison 2019/2020 :

Le confinement mis en place à compter du 14 Mars 2020 a provoqué la perte de 13 semaines d'exploitation tous centres confondus pour la saison hivernale et de 17 semaines d'exploitation tous centres confondus pour la saison estivale.

Les pertes auraient pu être plus élevées sans l'impact des aides du gouvernement pour les associations relevant du tourisme :

- Exonération des charges patronales au printemps : 41 699.90 €
- Aides au chômage partiel des saisonniers : 33 523.17 €

SECTEUR DU TOURISME

Au début de l'automne 2019, le secteur d'activité touristique, tant au niveau national qu'international, s'attendait à une progression des indicateurs (réservations, vols, ...). Dès fin décembre 2019, des nouvelles en provenance de Chine, d'une maladie contagieuse entraînant le confinement de plusieurs millions de personnes d'une même ville puis du pays entier, étaient annonciatrices de l'arrêt total des séjours et circuits dès le premier trimestre 2020. En effet, c'est une pandémie qui en moins de deux mois se répandait sur toute la planète, avec une mise en confinement des populations plus ou moins totale.

Pourtant à l'ATSCAF Fédérale, la période 2019-2020 avait bien débuté tant pour l'activité Agences que pour celle des Circuits Maison. Pour les voyages accompagnés, les circuits programmés se remplissaient, et du côté des individuels, les réservations repartaient, enfin, à la hausse.

Mais, le 16 mars 2020, tout s'arrêtait. Dès lors, les permanents du secteur, en lien avec les partenaires (voyagistes et tours opérateurs), commençaient un travail d'annulation des circuits en cours. Pour encadrer les annulations et reports de réservations, le gouvernement a publié une ordonnance (n°2020-315 du 25 mars) dont le contenu principal consistait en la mise en place d'un avoir valable 18 mois. Cette mesure a été prise pour éviter l'effondrement du secteur des activités touristiques (impossibilité pour tous les opérateurs de rembourser les acomptes payés par les voyageurs).

En ce qui concerne l'ATSCAF, la somme des acomptes versés par les adhérents à la réservation est reversée aux tours opérateurs dès que le nombre des inscrits est suffisant pour la signature d'un contrat incluant un acompte. Dans le cadre de l'ordonnance précitée, les tours opérateurs ayant perçu un acompte ont adressé à l'ATSCAF un avoir valable 18 mois à compter de sa date d'émission. Pour tous les voyages prévus en 2020, l'ATSCAF a payé un peu plus de 300 000 euros suite à la signature de contrats (pour des voyages ayant atteint le nombre d'inscrits suffisant pour le départ).

Dès la sortie du premier confinement en mai 2020, une lueur d'espoir a permis d'envisager le report de la plupart des voyages prévus en 2020 sur 2021. Une programmation pour le premier semestre 2021 est alors publiée en ligne avec six destinations prévues de fin janvier à début juin. Dans l'ensemble, ce sont 72% des inscrits en 2020 qui acceptent le report pour 2021. Ce signe fort de confiance et d'optimisme permet dès l'été 2020 aux permanents de travailler avec les tours opérateurs sur des projets pour le deuxième semestre 2021, et là aussi le désir de découverte et d'évasion se confirme.

Les conséquences évoquées d'un relâchement des mesures de protection face à la Covid-19 durant l'été 2020 ont obligé à un nouveau confinement fin octobre. Cette nouvelle mise à l'arrêt des activités touristiques et de loisirs a entraîné un manque de visibilité pour un nouveau départ. Reste l'espoir de la campagne de vaccination qui a commencé début janvier 2021.

RESULTATS COMPTABLES

	2019 / 2020	2018 / 2019
Marge brute AGENCES	17 541,31 €	57 896,75 €
Marge brute CIRCUITS MAISON	39 077,90 €	133 870,00 €
<i>Charges transverses</i>	- 49 214,12 €	- 23 985,48 €
Bénéfice	7 405,09 €	167 781,26 €

A noter dans les charges transverses 2019 / 2020, les frais d'annulation du voyage au Japon en 2020 pour un montant de 23 704,00 €.

Sur le plan financier, concernant les voyages reportés sur l'année 2021, les acomptes versés aux voyagistes s'élèvent à 300.000 euros.

VOYAGES AGENCES

Au cours de la période 2018 / 2019, 760 adhérents ont réservé un ou des voyages. Pour la période 2019 / 2020, soit du 1^{er} octobre 2019 au 15 mars 2020, ce sont 209 voyageurs (*source Gestour*) qui ont pu profiter de leur voyage. A compter du premier confinement, les contrats ont été annulés au gré des fermetures de frontières et des mesures restrictives prises au niveau national. Le travail du secteur Agences a consisté principalement dans la gestion des annulations et reports des contrats tout en conseillant les adhérents.

CIRCUITS MAISON

Du 12 octobre 2019 au 29 février 2020, sept circuits ou séjours ont été réalisés :

DESTINATIONS	DATES
Chine	12 au 26 octobre 2019
Chine	26 octobre au 3 novembre 2019
Golf Marrakech	2 au 9 novembre 2019
Vietnam & Cambodge	1 ^{er} au 17 novembre 2019
Vietnam & Cambodge	17 novembre au 3 décembre 2019
Guatemala & Mexique	19 novembre au 3 décembre 2019
Laponie finlandaise	22 au 29 février 2020

Ci-dessous, les voyages prévus en 2020 et annulés :

- Mars à juin :

Iran – Chine – Japon – Cuba – USA – séjour Golf Baléares – Randonnée Bardenas – Russie escapade à Saint-Pétersbourg – Croisière Andalousie.

- Septembre à décembre :

Islande – Canada – Géorgie – Irlande – Turquie escapade à Istanbul – Ouzbékistan – Birmanie – Colombie – Chili – Polynésie.

Dès l'annulation du voyage prévu au Japon en mars 2021, la Commission des Voyages a pu négocier avec le tour opérateur la restitution des sommes versées. Cela a permis de rembourser les adhérents qui le souhaitent. Dans ce contexte difficile, l'ATSCAF a pour objectif d'obtenir la rétrocession des acomptes payés aux agences dès que les voyages sont annulés, donc avant le terme des 18 mois de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Ce travail est très complexe.

Les adhérents souhaitent de plus en plus un remboursement immédiat des sommes versées.

Comme il le fut rappelé régulièrement, l'ATSCAF ne détient pas les fonds des adhérents. Ces derniers sont dans les trésoreries des voyagistes avec lesquels l'ATSCAF a contracté. A ce jour, l'ordonnance gouvernementale citée en amont permet aux voyagistes concernés de ne pas rétrocéder à l'ATSCAF les deniers des adhérents. Dès lors, l'ATSCAF ne peut elle-même effectuer les rétrocessions demandées, et bénéficie de la protection de l'ordonnance gouvernementale (restitution obligatoire à l'issue des 18 mois).

Néanmoins, dès que des sommes sont restituées par les voyagistes, comme ce fut le cas pour le Japon, l'ATSCAF restitue immédiatement les sommes obtenues aux adhérents.

Des reports ont été programmés pour l'année 2021, mais la plupart d'entre eux sont déjà annulés pour le premier semestre 2021, l'espoir demeure pour le second.

Tant pour les Agences que pour les Circuits Maison, le secteur est en contact avec les tours opérateurs afin d'être présent à la reprise des activités pour que les adhérents puissent combler à nouveau leurs envies de découverte et d'évasion.

SECTEUR COMMUNICATION

Les actions de communication interne:

- Organisation de l'assemblée générale 2020 : en raison de la crise sanitaire, le congrès prévu en mars à Rennes n'a pu se tenir et a dû être reporté. Les décisions relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2019 ont été prises lors d'un vote par correspondance qui s'est déroulé en octobre et novembre 2020.
- Pour les mêmes raisons, aucune réunion des différents réseaux (délégués régionaux, présidents, permanents) n'a pu être organisée au cours de l'exercice.

La fédération a malgré tout veillé à assurer une information régulière de ceux-ci, notamment en ce qui concerne le projet de réforme de l'action sociale et la gestion de la crise sanitaire.

Les actions de communication externe:

- Réalisation des brochures ATSCAF. Routées au domicile de l'adhérent, les publications sont éditées avec une périodicité différente selon leur nature. Chaque trimestre, pour le magazine d'information générale ASV ; au mois de septembre et décembre, pour les catalogues tarifaires Les Résidences ATSCAF Saison hiver et saison été ; au mois de juin et décembre pour les catalogues tarifaires « Les Voyages » concernant les voyages accompagnés ATSCAF et les agences partenaires de l' ATSCAF.

Compte tenu de la crise sanitaire, la revue ASV de juin 2020 a été supprimée, comme la brochure annexe des VOYAGES.

Un nouvel appel d'offres du contrat « imprimeur » a été lancé. De nouvelles sociétés (graphiste, imprimerie, routage) ont été retenues.

Une nouvelle maquette de la revue interne de l'ATSCAF devra voir le jour en juin 2021.

- Carte d'adhérent, agendas et cartes de vœux.
- Objets et supports publicitaires : kakémonos, stylos etc.
- Participation à la mise à jour et valorisation du site internet atscaf.fr
- Newsletter à thématique variable selon l'actualité fédérale : Voyages, Séjours, Culture et Sports.
- Mise en application et suivi des conventions avec les partenaires institutionnels et de loisirs ; Valorisation des actions et des offres partenariales.

Afin d'aider les ATSCAF locales à avoir une meilleure visibilité au sein des services territoriaux, au cours du dernier trimestre 2020, le service communication a déployé de nouveaux outils :

- Une plaquette « l'ATSCAF en un clin d'œil » ;
- De nouvelles affiches au format A3.

SECTEUR INFORMATIQUE

I. GESTION DES ADHERENTS

Le nombre des adhésions s'élève à **42 324** (cf. classement définitif des associations figurant en annexe), ce qui représente une baisse importante du nombre d'adhérents (- 4 060), soit un recul de 8,75% par rapport à l'exercice précédent, qui en comptait **46 384**.

La perte d'adhérents est plus significative chez les grosses associations.

ÉVOLUTION DES ASSOCIATIONS (2017 – 2020)

		Exercice 2017 / 2018	Exercice 2018/2019	Exercice 2019/2020
Nombre total d'adhérents		46 439	46 384	42 324
Nombre d'associations en hausse		57	45	25
Nombre d'associations en baisse ou égales		70	82	102
Associations de plus de 500 adhérents	Nombre	26	27	26
	Nombre d'adhérents	29 221	30 038	27 059
	% du total	62,92	64,98	63,93
Associations de 200 à 500 adhérents	Nombre	36	36	35
	Nombre d'adhérents	11 088	10 416	9 716
	% du total	23,87	22,16	22,95
Associations de moins de 200 adhérents	Nombre	65	64	66
	Nombre d'adhérents	6 085	5 930	5 516
	% du total	13,10	12,84	13,03

II. GRAAL

L'évolution du logiciel continue avec de nombreuses améliorations et quelques corrections de « bugs ».

Comme d'habitude en début de saison, la fédération a organisé une séance de formation. Malheureusement, malgré les difficultés rencontrées par certains utilisateurs, il est à déplorer le faible nombre de participants.

Pierre Cluzel, bénévole de l'ATSCAF Paris, pilote du projet, a suivi une formation spécifique sur les rapports lui permettant ainsi de répondre aux besoins spécifiques des ATSCAF locales.

III. Le portail Atscaf.fr

Un remerciement est adressé aux services de la Culture et des Sports qui, pendant la pandémie et encore actuellement, enrichissent régulièrement le site avec des E-Compétitions ou des visites virtuelles. Nous leur devons beaucoup pour la dynamique actuelle du site.

Une nouvelle mouture de la procédure de réservation en ligne des séjours dans les résidences de vacances ATSCAF a été mise en œuvre par Nelson Sulter, étudiant en informatique en alternance à la fédération.

Elle est opérationnelle depuis début janvier 2021, pour le lancement de la campagne printemps/été 2021.

Développée dans Wordpress, elle sera à même d'être mise à jour plus facilement par les services de la communication.

Ces développements informatiques seront déclinés pour les réservations de la prochaine campagne hivernale, mais également pour les voyages « maison » et les réservations « agences ».

Clé	ASSOCIATIONS		Adhérents au 31/08/2020	Adhérents au 31/08/2019
	Libellé	2020-2019		
1	PARIS	-1 420	8442	9862
2	RHONE	-151	1182	1333
3	BOUCHES DU RHONE	20	1179	1159
4	HAUTE GARONNE	-234	1103	1337
5	GIRONDE	-141	1018	1159
6	ISERE	88	1006	918
7	CLUB SPORTIF FINANCES	203	995	792
8	PUY DE DOME	17	921	904
9	LOIRE ATLANTIQUE	-111	898	1009
10	ILLE ET VILAINE	-11	844	855
11	COTE D'OPALE fusion Calais en 2012	-30	709	739
12	DOUANES DE BAYONNE	-4	709	713
13	COTE D'OR	-24	682	706
14	LE HAVRE	-54	678	732
15	MOSELLE	-22	677	699
16	MAINE ET LOIRE	-42	630	672
17	VAL D OISE	-25	594	619
18	PYRENEES ORIENTALES	-44	561	605
19	ALLIER	-56	554	610
20	DROME-ARDECHE	1	542	541
21	HAUTE VIENNE	-4	539	543
22	PAS DE CALAIS	-17	534	551
23	ENFIP CLERMONT FERRAND	-267	525	792
24	LANDES	-11	524	535
25	ATSCAF DES SAVOIE	-76	507	583
26	CALVADOS	1	506	505
27	NORD	-32	449	481
28	NIEVRE	18	426	408
29	VAR	-3	403	406
30	VAL DE MARNE	-174	391	565
31	AUDE	-19	367	386
32	ENFIP NOISIEL	-25	356	381
33	DOUANES DU GENEVOIS	26	340	314
34	PYRENEES ATLANTIQUES	-84	325	409
35	DEUX SEVRES	-7	320	327
36	HAUTE CORSE	-21	316	337
37	BAS RHIN	-29	313	342
38	HERAULT	-50	297	347
39	DOUANES DE DUNKERQUE	1	279	278
40	TARN	-28	277	305
41	JURA	-27	268	295
42	ENFIP LYON	-193	265	458
43	VAUCLUSE	-4	258	262
44	YVELINES	-40	254	294
45	VIENNE	-10	252	262
46	SARTHE	-33	250	283
47	ENFIP NOISY	-86	240	326
48	ALPES MARITIMES	-15	238	253
49	LOIRE	24	232	208
50	GERS	-16	231	247
51	MORBIHAN	-16	230	246
52	CHARENTE MARITIME	-8	229	237
53	INDRE ET LOIRE	-35	225	260
54	MARTINIQUE	-68	218	286
55	FINISTERE	-19	216	235
56	REUNION	8	216	208
57	COTES D'ARMOR	-27	212	239
58	MEURTHE ET MOSELLE	-13	209	222
59	ENFIP TOULOUSE	-38	207	245
60	DOUBS	-18	206	224
61	CHARENTE	-3	201	204
62	SAONE ET LOIRE	-15	186	201
63	CANTAL	-8	185	193
64	LOIR ET CHER	-3	177	180
65	MARNE	-13	177	190
66	END TOURCOING	-18	175	193
67	AIN	-19	165	184
68	LOT ET GARONNE	-16	164	180
69	DOUANES DE ROISSY	-13	157	170

Clé	ASSOCIATIONS		Adhérents au 31/08/2020	Adhérents au 31/08/2019
	Libellé	2020-2019		
70	HAUTE LOIRE	-16	150	166
71	VALENCIENNES	-18	150	168
72	DOUANES DE M	-6	149	155
73	MAYENNE	7	142	135
74	LOZERE	3	135	132
75	SEINE ET MARN	1	135	134
76	CHER	-9	130	139
77	VOSGES	-12	130	142
78	ESSONNE	-19	130	149
79	AISNE	3	128	125
80	SEINE MARITIM	-34	126	160
81	GUYANE	19	122	103
82	MANCHE	-2	115	117
83	HAUT RHIN	-20	113	133
84	GUADELOUPE	-34	111	145
85	CREUSE	-15	107	122
86	EURE	-22	106	128
87	VENDEE	-3	105	108
88	CORREZE	-14	99	113
89	ALPES DE HAUT	-20	96	116
90	HAUTES ALPES	15	92	77
91	HAUTE SAONE	-14	92	106
92	SEINE ST DENIS	-24	91	115
93	DORDOGNE	-3	87	90
94	ARDENNES	0	85	85
95	OISE	-42	85	127
96	HAUTES PYREN	-26	79	105
97	LOT	9	77	68
98	GARD	-8	76	84
99	YONNE	14	71	57
100	RETRAITES DU V	-10	69	79
101	DOUANES TOUL	6	67	61
102	ORNE	-9	67	76
103	INDRE	-17	59	76
104	AVEYRON	-15	56	71
105	EURE ET LOIR	-12	55	67
106	LOIRET	-2	49	51
107	DOUANES DE LI	17	41	24
108	SOMME	37	41	4
109	TARN ET GARON	-12	41	53
110	AERO CLUB DES	-11	41	52
111	ARIEGE	-8	40	48
112	PHOTO CLUB DE	3	33	30
113	MEUSE	-8	30	38
114	HAUTE MARNE	-1	25	26
115	DOUANES DE PA	8	21	13
116	CORSE DU SUD	-13	17	30
117	DNRED	17	17	0
118	VIENNE-ISERE	-6	16	22
119	CERCLE ARTS P	-2	16	18
120	DOUANES DE ST	-10	6	16
121	IMP. NAT. DE DC	-1	5	6
122	AUBE	-135	2	137
123	MAYOTTE	-12	2	14
124	ECOLE DOUANE	0	0	0
125	DOUANES DE LC	0	0	0
126	DOUANES D AN	-4	0	4
127	MONNAIE DE PA	0	0	0
128	IMP. NAT. DE PA	0	0	0
129	FINANCES Xve	0	0	0
		-4 060	42 324,00	46 384

GESTION

RAPPORT DE GESTION sur l'exercice clos au 30 septembre 2020

L'épidémie du coronavirus a engendré d'importants impacts sur l'environnement économique, avec notamment la fermeture de certaines zones d'activités, la modification des rythmes de production mais également la modification des modes de vie et de consommation.

Les fonds propres de l'ATSCAF ont été principalement impactés par les résultats en forte baisse dégagés par les secteurs des voyages et des résidences de séjours suite à la crise sanitaire qui sévit depuis mi-mars 2020.

A la date du 17 mars 2020, tous les voyages ont été annulés et les contrats renégociés en vue d'une nouvelle programmation. Pour les adhérents voyageant avec l'ATSCAF, celle-ci a appliqué l'ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 qui donnait la possibilité de rembourser dans le délai de 18 mois ou d'accepter le report du voyage à une date ultérieure. En effet, ne détenant plus les fonds des adhérents, elle ne peut effectuer les remboursements correspondants. Par conséquent, des sommes importantes sont à ce jour toujours détenues par les prestataires.

Au contraire, pour les séjournants dans les résidences ATSCAF ayant dû faire face à la fermeture administrative de ces dernières, l'association étant propriétaire des biens immobiliers, le remboursement des sommes versées a été mis en œuvre, sauf demande de l'adhérent de convertir les sommes versées en avoir.

Les comptes de l'exercice clos le 30/09/2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 janvier 2021.

Conformément à nos statuts, les flux financiers du secteur subventionné et ceux du secteur commun ont été gérés sur des comptes bancaires et des comptes de valeurs mobilières distincts. Cette technique nous permet de veiller à une utilisation conforme de la subvention qui nous est allouée par notre Ministère pour les activités de sport et culture. Le secteur commun trouve son financement en dehors de la subvention.

I – BILAN

Le total net du bilan s'élève à **17 957 507 €**.

A) Actif

- **immobilisations**

Les valeurs de l'actif immobilisé qui figurent au tableau de synthèse du bilan sont des valeurs nettes, correspondant à la valeur brute diminuée des amortissements. La valeur brute des immobilisations est constituée principalement par les constructions, les agencements et le matériel des résidences de vacances dont l'ATSCAF est propriétaire. A l'exception de 95 218 € relatifs aux honoraires d'architectes et de bureaux d'études, les acomptes et avances sur les travaux engagés à Seignosse ont été versés après la clôture du présent exercice, ils seront donc comptabilisés sur l'exercice comptable 2020-2021.

- **actif circulant**

L'actif circulant se compose des stocks, des créances, des valeurs mobilières, des disponibilités et des charges constatées d'avance. Les créances d'exploitation se décomposent en créances clients sur les voyages ATSCAF ou agences (40 840 €), en acomptes versés aux tour-opérateurs avant le début de la crise sanitaire (299 991 €) et en acomptes versés aux fournisseurs séjours (143 €). Le solde des subventions à recevoir du Ministère constitue l'essentiel du poste «autres créances» (864 949 €).

Les postes de valeurs mobilières de placement et de disponibilités regroupent les valeurs se rapportant au secteur commun et au secteur subventionné.

Les valeurs mobilières du secteur propre de l'ATSCAF, soit 2 595 711 € dont 1 701 381 € sur un compte livret à la Caisse d'Épargne, sont gérées sur des comptes titres spécifiques : livrets A et B pour la réserve du fonds de solidarité, des comptes de placement au sein de la Caisse d'Épargne et de la BFM. Ces placements constituent pour nos partenaires bancaires une contrepartie obligatoire afin d'obtenir les aides allouées dans le cadre des partenariats sportifs et culturels.

La trésorerie disponible de ce secteur est de 354 992 €.

La trésorerie disponible du secteur Sports-Culture est de 412 926,16 €, et celle permettant le paiement des fonctionnaires détachés de 841 887 €. Cette trésorerie doit uniquement être utilisée conformément à son objet (cf. convention d'objectifs et de moyens).

Les fonds correspondants à la garantie financière des voyages sont placés pour 200 000 € à la Caisse d'Épargne d'Auvergne sous forme de parts sociales (cf. titres immobilisés).

Le produit de la vente de Juan est placé à la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 701 381,25 €.

Les charges constatées d'avance (85 569,74 €) sont essentiellement constituées par des factures voyages comptabilisées et payées aux tour-opérateurs pour des voyages rattachés à l'exercice suivant (56 380 €).

B) Passif

- **capitaux propres**

En l'absence d'assemblée générale tenue avant le 30 septembre 2020, le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019 (excédent de 304 964 €) n'a pu être affecté au compte de report à nouveau.

Le résultat sera affecté au titre de l'exercice clos le 30/09/2021 dès lors que les résultats de l'AG virtuelle ont été publiés le 20 novembre 2020.

Au 30/09/2020, les capitaux propres s'élèvent à **14 688 712 €**.

- **provisions**

Aucun litige n'étant en cours à la fin de l'exercice, aucune provision n'a été constituée sur l'exercice 2019/2020.

- **dettes**

Concernant les dettes financières auprès des établissements de crédit : un emprunt de 2 000 000 € a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour la rénovation de la résidence de SEIGNOSSE. Dans l'attente du déblocage de cet emprunt, les factures d'acomptes des travaux sont payées avec des fonds propres. L'emprunt ne figure donc pas au passif du bilan mais constitue un engagement hors bilan.

Les dettes financières diverses correspondent principalement aux dépenses à effectuer par le secteur subventionné (450 223 €), imputables à la subvention perçue en 2020, et les dépôts de garantie financière reçus des associations locales organisatrices de voyages (90 000 €).

Les dettes d'exploitation diverses correspondent principalement aux dettes fournisseurs (138 887 €), aux dettes fiscales et sociales (124 219 €) et aux acomptes reçus des adhérents pour des voyages reprogrammés sur l'exercice suivant (371 402 € pour les voyages « maison » et 111 716 € pour les agences).

Les produits constatés d'avance (1 455 134 €) sont essentiellement constitués par la quote-part de la subvention afférente au personnel détaché au titre du 4^{ème} trimestre 2020 (1 438 429 €).

II - COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice est déficitaire de **-10 668 €**.

A) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation incluant les dotations aux amortissements et provisions (526 568 €) est déficitaire pour un montant de **-144 089 €**.

- **produits d'exploitation**

a) chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net global s'élève à **2 437 084 €** contre **3 961 622 €**. Cet écart est dû à la baisse du chiffre d'affaires des secteurs non subventionnés :

- secteur VOYAGES : aucune activité depuis la mi-mars 2020
- secteur RESIDENCES : fermeture anticipée des résidences ATSCAF en mars 2020 (confinement), ouverture tardive de la résidence de Seignosse et fermeture de la résidence de Megève l'été 2020 (aucun stage culturel et sportif).

b) subvention d'exploitation et autres produits

Le poste comprend notamment :

- la subvention de fonctionnement qui nous est versée par notre Ministère, soit **769 378 €**, malgré la situation sanitaire et économique le ministère a maintenu le même niveau de subvention que l'année précédente.
- la masse salariale correspondant à la rémunération des agents détachés : **4 331 951€**
- les transferts de charges : **77 566 €**
- la part fédérale des cotisations des adhérents : **136 668 €** contre **252 897 €** l'exercice 2018-2019. Écart dû à la restitution aux sections locales de 3 € de la fédérale pour un montant total de 120 309 €. Décision du conseil d'administration du 22 septembre 2020.

Ce geste fort du conseil d'administration :

- a permis de redonner de la trésorerie aux ATSCAF locales pour favoriser des initiatives vis à vis des adhérents (réduction du prix des cotisations, financement d'activités ...) ;
- a démontré sa volonté de ne pas générer de bénéfice sur les cotisations des adhérents, dans une période sanitaire et économique difficile.

- **charges d'exploitation**

a) achats de marchandises et matières premières et variation de stocks

Poste non significatif.

b) achats et autres charges externes

Les achats de voyages (477 517 €) par le secteur aux tour-opérateurs représentent une grande partie de ce poste.

c) impôts et taxes

Le poste comprend les taxes foncières des résidences et les taxes assises sur les salaires payés au personnel des résidences et des fonctionnaires détachés.

d) charges de personnel

Ce sont les salaires et les charges sociales liés aux agents détachés et aux personnels non-fonctionnaires employés dans les résidences. Le coût est moindre pour l'association dès lors que l'intégralité des saisonniers fut placée en chômage partiel au printemps 2020. Par ailleurs, l'ATSCAF a sollicité l'exonération des cotisations patronales versées. Cette aide sera imputée sur le paiement des charges à venir.

e) dotation aux amortissements

Il s'agit de la dotation aux amortissements pour les résidences ATSCAF et le matériel détenu en nom propre au siège. Elle s'élève à **526 568 €** au titre de l'exercice.

f) autres charges

Le poste matérialise la consommation de la subvention de fonctionnement de 769 378 €.

B) Résultat financier

Le résultat positif financier s'élève à **16 084 €** contre un résultat de **341 €** l'exercice précédent.

- **produits financiers**

Sont comptabilisés dans cette rubrique les produits financiers des placements de l'ATSCAF. Le montant des produits financiers de l'exercice s'élève à **16 451 €** contre **23 069 €** l'exercice précédent.

- **charges financières**

L'an passé, le remboursement anticipé de l'emprunt de MEGEVE avait généré des intérêts et pénalités pour 22 727 €. Aucune charge financière significative n'est à mentionner sur l'exercice présenté.

C) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est positif de **123 704 €** contre **82 194 €** l'exercice précédent.

- **produits exceptionnels pour 153 999 €**

Il est à remarquer qu'une renégociation des contrats auprès de nos partenaires a entraîné une nette augmentation des subventions de partenariat : **62 182 €** contre **25 000 €** l'année précédente.

- **charges exceptionnelles 30 295 €**

La hausse des charges exceptionnelles d'un montant de **30 295 €** contre **14 344 €** l'exercice précédent, correspond essentiellement aux pénalités liées au non départ du voyage à destination du Japon 2 jours avant le confinement du printemps (23 704 €).

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice et l'affectation du résultat déficitaire 10 668 € au compte "report à nouveau".

Le total de fonds associatifs s'élèvera ainsi à 14 688 712 €.

SYNTHESE DU BILAN au 30 septembre 2020

		au 30/09/2020	au 30/09/2019	
		Net Euros		
A	ACTIF	Frais d'établissement		
		Frais de recherche et de développement		
		Concessions brevet licences	169 245	157 648
		Fonds commercial		
		Autres		
		Avances et acomptes		
		Immobilisations incorporelles	169 245	157 648
		Terrains	3 600 000	3 600 000
		Constructions	7 600 583	7 668 104
		Installations techniques matériel et outillages industriels	131 360	126 925
		Autres immobilisations corporelles	221 420	242 108
		Immobilisations en cours		
		Avances et acomptes	95 218	183 943
		Immobilisations corporelles	11 648 581	11 821 080
		Participations		
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés	202 700	200 000
		Prêts	180 127	169 470
		Autres	2 471	2 471
		Immobilisations financières	385 298	371 941
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 203 124	12 350 667		
A	ACTIF	Matières premières	22 976	18 823
		En-cours de production		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
		Stocks et en-cours	22 976	18 823
		Avances et acomptes versés sur commandes	299 991	112 862
		Créances clients et comptes rattachés	40 840	41 680
		Autres créances	1 099 491	1 162 301
		Capital souscrit-appelé non versé		
		Créances	1 140 331	1 203 981
		Actions propres		
		Autres titres		
		Valeurs mobilières de placement	2 595 711	2 669 798
		Disponibilités	1 609 805	1 251 673
Charges constatées d'avance	85 570	220 200		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 754 384	5 477 337		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
	Primes de remboursement des obligations			
	Ecarts de conversion Actif			
	TOTAL GENERAL ACTIF	17 957 508	17 828 004	
P	PASSIF	Capital (dont versé)		
		Fonds associatif sans droit de reprise		
		Ecarts de réévaluation	10 072 292	10 072 292
		Réserves		
		Report à nouveau	4 627 087	4 322 123
		Résultat de l'exercice	- 10 668	304 964
		Subventions d'investissement		
		Provisions réglementées		
		TOTAL CAPITAUX PROPRES	14 688 711	14 699 379
		Provisions pour risques et charges		
		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts auprès des établissements de crédit	43 954	22 042
		Emprunts et dettes financières divers	584 137	579 831
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	371 402	416 269		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 887	116 660		
Dettes fiscales et sociales	124 219	140 243		
Dettes sur immobilisations	2 282			
Autres dettes	548 782	430 140		
Produits constatés d'avance	1 455 134	1 423 440		
TOTAL DETTES	3 268 797	3 128 625		
	Ecarts de conversion Passif			
	TOTAL GENERAL PASSIF	17 957 508	17 828 004	

SYNTHESE DU COMPTE DE RESULTAT au 30 septembre 2020
--

	au 30/09/2020	au 30/09/2019
	Euros	
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	2 437 084	3 961 622
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 437 084	3 961 622
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	5 101 329	5 166 043
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	77 566	98 687
Autres produits	136 782	261 005
TOTAL	7 752 761	9 487 357
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	814 948	1 534 378
Variation de stocks	- 4 153	- 82
Autres achats et charges externes	1 239 167	1 674 297
Impôts, taxes et versements assimilés	381 631	388 817
Salaires et traitements	2 779 826	2 925 711
Charges sociales	1 759 468	1 928 556
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions :		
sur immobilisations	526 568	509 241
sur actif circulant		
pour risques et charges		
Autres charges	399 395	298 967
TOTAL	7 896 850	9 259 885
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 144 089	227 472
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS EN COMMUN		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières	16 451	23 069
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur provisions et transfert de charges		
Produits nets de cession de valeurs mobilières de placement		
Ecart de conversion		
TOTAL	16 451	23 069
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	367	
Intérêts et charges assimilées		22 728
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Ecart de conversion		
TOTAL	367	22 728
RESULTAT FINANCIER	16 084	341
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 128 005	227 813
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opération de gestion	154 000	95 872
Sur opération en capital		
Reprise sur provisions et transfert de charges		667
TOTAL	154 000	96 539
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opération de gestion	30 295	14 345
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL	30 295	14 345
RESULTAT EXCEPTIONNEL	123 705	82 194
PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 368	5 043
TOTAL DES PRODUITS	7 923 212	9 606 965
TOTAL DES CHARGES	7 933 880	9 302 001
BENEFICE OU PERTE	-10 668	304 964

Annexe aux comptes annuels

ATSCAF FEDERALE

Exercice clos le 30 Septembre 2020

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2020 dont le total bilan est de 17.957.507,72 euros, le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un résultat déficitaire de 10.668,18 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

L'exercice précédent d'une durée de 12 mois clos le 30 septembre 2019 avait dégagé un résultat bénéficiaire de 304.964,18 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27 janvier 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice. Comme sur les exercices précédents, les produits et charges relatifs aux activités sportives et culturelles ont été comptabilisés dans le compte de résultat. Les charges à engager et les produits à recevoir ont été valorisés par rapport aux postes mentionnés dans le compte prévisionnel d'utilisation de la subvention communiqué à l'Administration centrale,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception de la mention ci-dessous concernant les constructions.

Changement de méthodes

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La méthode utilisée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 est celle préconisée par le règlement CRC n° 99-01 car l'exercice est ouvert depuis le 1er octobre 2019. Les comptes

des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2020 seront établis en conformité avec le règlement ANC n° 2018-06.

Faits marquants de l'exercice

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice social.

Pour déterminer les impacts de l'événement COVID-19 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, l'ATSCAF FEDERALE a retenu l'approche ciblée préconisée par l'A.N.C.

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a entraîné une réduction des ressources d'exploitation suite à la fermeture obligatoire des résidences de vacances et à l'annulation des voyages, des surcoûts liés à la mise en place des mesures de protocole sanitaire mais aussi des économies sur certains postes de charges induites par les fermetures et annulations ci-avant mentionnées.

L'ATSCAF FEDERALE n'a pas bénéficié d'aides financières de l'Etat, hormis les aides financières liées à la mise en chômage partiel des salariés saisonniers des résidences de vacances soit 33.523 euros et l'exonération de charges sociales patronales soit 41.700 euros.

L'estimation de l'impact de la crise sanitaire est négative d'environ 312 000 d'euros sur le résultat d'exploitation et, selon l'approche retenue, elle est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	RESULTATS		Variation
	2019/2020	2018/2019	
Revue ASV	-14 657 €	-39 134 €	24 476 €
Voyages ATSCAF (maison et agences)	7 405 €	167 781 €	-160 376 €
Résidences de séjours	-26 331 €	185 128 €	-211 459 €
Fais de gestion Siège	8 142 €	-27 173 €	35 315 €
<i>Incidence globale estimée</i>			-312 044 €

L'ATSCAF FEDERALE estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause pour l'exercice en cours.

Aides indirectes

Les subventions indirectes accordées à l'ATSCAF FEDERALE ont été valorisées par le Secrétariat Général des Ministères économiques et financiers à la date du 31 décembre 2015 ; depuis cette date, elles n'ont pas été revalorisées et s'analysaient comme suit :

Moyens en personnel (autorisations spéciales d'absence)	p.m €
Coût locatif et agencements des locaux mis à disposition :	746 578 €
Coût pour les moyens informatiques	21 000 €
Coût des prestations diverses fournies (entretiens, chauffage,)	36 309 €

Personnel détaché

Depuis le 1er février 2007, l'ATSCAF Fédérale assure la gestion des fonctionnaires de l'Etat détachés auprès des associations conformément à la convention-cadre ; la subvention reçue au titre de l'année civile 2020 s'élève à 4 615 538 euros. La régularisation opérée au titre de 2019 s'élève à 237 138 euros soit le trop perçu par rapport à la masse salariale de 2019 ; les charges comptabilisées à ce titre sont de 4 334 599 euros ; la subvention constatée d'avance au titre du 4^{ème} trimestre 2020 est de 1 438 429 euros et a été estimée sur la base des salaires réels à payer pour cette période.

Immobilisations

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la valeur d'origine suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour les immobilisations autres que les constructions.

<u>Immobilisations incorporelles</u>	5 ans
<u>Immobilisations corporelles</u>	
- agencements et aménagements des constructions	15 ans
- Matériels divers	3 à 10 ans
- Constructions :	

Les constructions ont fait l'objet, conformément aux normes comptables IFRS applicables aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005, d'une analyse par composants et sont amortis d'après la valeur réévaluée sur la durée d'utilisation. Ainsi, les composants et les durées d'amortissement suivants ont été jugés applicables :

COMPOSANTS	QUOTE PART de la valeur globale	Durée d'utilisation
Gros œuvre, structure, façades, étanchéité, couverture	60 %	65 ans
Menuiseries extérieures, chauffage, électricité, ascenseurs	20 %	35 ans
Plomberie, ... etc	10 %	25 ans
Agencements, décorations	10 %	15 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Ces créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement et comptes à terme.

Les placements à terme s'élèvent à 2.595.711 euros au 30 septembre 2020.

Disponibilités

Les liquidités en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale. Elles se décomposent comme suit :

Secteur subventionné Sports-Culture	412.925 €
Personnel détaché	841.887 €
Autres secteurs	354.992 €

Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Sur ce point, l'incidence de la crise sanitaire liée à la COVID-19, est donc comptabilisée au titre de l'activité normale de l'association.

ASSO ATSCAF FEDERALE
75013 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	35 961	32 562		68 523
Constructions sur sol propre	5 112 058	406 322	235 420	5 282 960
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	402 212	22 873	14 616	410 469
Installations générales agencements aménagements divers	579 889	60 501	31 885	608 505
Matériel de transport	17 948	3 097		21 045
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 877	1 213		13 090
TOTAL	6 123 986	494 005	281 921	6 336 070
TOTAL GENERAL	6 159 947	526 568	281 921	6 404 594

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	32 562				
Constructions sur sol propre	406 322				
Instal.techniques matériel outillage indus.	22 873				
Instal.générales agenc.aménag.divers	60 501				
Matériel de transport	3 097				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 213				
TOTAL	494 005				
TOTAL GENERAL	526 568				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		367			367
TOTAL		367			367
TOTAL GENERAL		367			367
Dont dotations et reprises financières		367			

ASSO ATSCAF FEDERALE
75013 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	180 127	1 762	178 365
Autres immobilisations financières	2 471	0	2 471
Autres créances clients	40 840	40 840	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 046	38 046	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 279	1 279	
Divers état et autres collectivités publiques	15 194	15 194	
Groupe et associés	952 819	952 819	
Débiteurs divers	92 010	92 010	
Charges constatées d'avance	85 570	85 570	
TOTAL	1 408 355	1 227 519	180 836
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	12 495		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 748		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	43 954	43 954		
Emprunts et dettes financières divers	90 000	90 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	138 887	138 887		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	97 219	97 219		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 352	3 352		
Autres impôts taxes et assimilés	23 648	23 648		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 282	2 282		
Groupe et associés	494 137	494 137		
Autres dettes	437 066	437 066		
Produits constatés d'avance	1 455 134	1 455 134		
TOTAL	2 785 678	2 785 678		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 000 000
Emprunt auprès de CAISSE EPARGNE AUVERNE et du LIMOUSIN sur 96 mois taux de 0,85 %	2 000 000	
Total (1)		2 000 000

Engagements reçus

Garantie financière de l'A.P.S.T. pour les fonds reçus des adhérents

ASSO ATSCAF FEDERALE
75013 PARIS**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	193 609		45 336
Terrains	3 600 000		
Constructions sur sol propre	12 780 162		345 915
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	529 137		76 350
Installations générales agencements aménagements divers	815 073		43 415
Matériel de transport	21 038		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 712		708
Avances et acomptes	183 943		238 471
TOTAL	17 945 065		704 858
Autres titres immobilisés	200 000		2 700
Prêts, autres immobilisations financières	171 941		12 495
TOTAL	371 941		15 195
TOTAL GENERAL	18 510 614		765 389

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 176	237 769	237 769
Terrains			3 600 000	3 600 000
Constructions sur sol propre		242 533	12 883 544	12 883 544
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		63 658	541 829	541 829
Installations générales agencements aménagements divers		31 885	826 603	826 603
Matériel de transport			21 038	21 038
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 419	16 419
Avances et acomptes		327 196	95 218	95 218
TOTAL		665 271	17 984 652	17 984 652
Autres titres immobilisés			202 700	202 700
Prêts, autres immobilisations financières		1 838	182 598	182 598
TOTAL		1 838	385 298	385 298
TOTAL GENERAL		668 285	18 607 718	18 607 718

COMMISSION DE CONTROLE

Conformément à la mission qui leur a été confiée en Assemblée Générale, les membres de la Commission de Contrôle du secteur subventionné, à savoir Pierre BERARD de l'ATSCAF des Vosges et Patrick MACHINAL de l'ATSCAF du Bas-Rhin, se sont réunis au siège de la Fédération afin d'examiner les comptes de la gestion 2019/2020.

Compte tenu de la pandémie « Covid-19 » et des dispositions sanitaires qu'elle a engendrées, cette réunion initialement programmée les jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2020 a dû être reportée au mercredi 20 et jeudi 21 janvier 2021.

Les mêmes conditions sanitaires ont, vous le savez, contraint tant la Fédération que les associations locales à reporter, voire à annuler, les différentes manifestations programmées. En conséquence les dossiers que les services de la Fédération ont pu mettre à notre disposition pour notre contrôle se sont trouvés limités.

De ce fait ont été examinés : au secteur des Sports la Coupe Régionale P.A.C.A. et la Coupe Nationale Inter Finances, au secteur de la Culture le Salon National Inter Finances de la Photographie, le Festival des Musiques, les frais de mission et, enfin, les subventions informatiques.

A) SECTEUR DES SPORTS :

1) Coupe Régionale P.A.C.A. :

Elle a été organisée par l'ATSCAF « Retraités du Vaucluse » au PRADET dans le Var les 12 et 13 septembre 2020.

La subvention allouée par le Conseil d'Administration s'élevait à 2 000 €.

Les dépenses se sont élevées à 10 962,67 € et les recettes à 9 482 €.

La subvention a été réglée à hauteur de 1 480,67 €, le reliquat de 519,33 € ayant été reversé au secteur du fonctionnement.

L'examen des pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation.

2) Coupe Nationale Inter Finances :

Le « barème des subventions forfaitaires allouées aux clubs » mis en place par la Fédération sert toujours de base au calcul des indemnités. Il est revu périodiquement. Le logiciel utilisé depuis quelques années gère avec précision les prises en charge tant des déplacements que des réceptions.

Il simplifie les procédures et permet d'éditer directement des « Lettres-Chèques » au bénéfice des associations locales.

Nous précisons que les indemnités sont désormais versées après la compétition ce qui évite les nombreux versements après forfaits.

Toutefois, s'agissant des déplacements Métropole-Corse-Métropole, les frais de transport ne sont calculés qu'à l'issue des rencontres et après réception de la feuille de match et sur présentation de la facture des billets d'avion.

La subvention allouée était de 175 000 €.

Compte-tenu des dispositions sanitaires en vigueur, la compétition n'a pu être menée à son terme ; aussi les dépenses ne se sont élevées qu'à 100 217,34 €.

Le reliquat de 74 782,66 € a été reversé au secteur du fonctionnement.
L'examen des pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation.

B) SECTEUR CULTUREL :

1) Salon National Inter Finances de la Photographie :

Ce 46^{ème} salon a été organisé par la Fédération à PARIS-BERCY du 4 au 6 octobre 2019.

La subvention allouée s'élevait à 10 000 €.

Les dépenses se sont élevées à 12 494,03 € et les recettes à 5 798,20 €.

La subvention a été versée à hauteur de 6 695,83 €, le reliquat de 3 304,17 € étant reversé au secteur du fonctionnement.

L'examen des pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation.

2) Festival des Musiques :

Ce festival a été organisé par l'ATSCAF des Côtes d'Armor à HILLION du 4 au 6 octobre 2019.

La subvention allouée s'élevait à 15 000 €.

Les dépenses se sont élevées à 46 017,50 € et les recettes à 37 873,24 €.

La subvention a été versée à hauteur de 8 144,26 €, le reliquat de 6 855,74 € étant reversé au secteur du fonctionnement.

L'examen des pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation.

3) Frais de mission :

La seule dépense à ce titre a concerné le déplacement dans le cadre de la préparation du Week-End photo du responsable du secteur de la Culture à BOULOGNE-SUR-MER le 21 juillet 2020.

La subvention allouée pour l'ensemble des déplacements était de 4 000 €.

Ces frais de déplacement se sont élevés à 57,80 €, le reliquat de 3 942,20 € étant reversé au secteur du fonctionnement.

La copie du billet de train justificative de la dépense a bien été produite.

C) SUBVENTION « INFORMATIQUE et BUREAUTIQUE » :

Les subventions allouées font l'objet d'un règlement par la Fédération à hauteur du tiers de la dépense et sur présentation d'une facture.

La somme globale allouée à ce poste par le Conseil d'Administration était de 15 000 €.

Une somme totale de 942 € a été versée aux 5 associations qui avaient sollicité une subvention.

Le reliquat de 14 058 € a été reversé au secteur des sports et de la culture à hauteur respectivement de 80% et 20 %.

L'ensemble des factures a bien été produit et leur examen n'a révélé aucune anomalie.

CONCLUSION GENERALE :

Les membres de la Commission de Contrôle ne sont pas opposés à ce qu'il soit donné décharge à la Trésorière.

Ils remercient tous les services de la Fédération tant pour leur accueil que pour leur disponibilité lors du contrôle, ainsi que pour le soin apporté à la présentation des dossiers par les différents acteurs des secteurs de la culture, des sports et de l'informatique.

Pierre BERARD et Patrick MACHINAL

ORGANIGRAMME

Luc DENIS
Président
☎ 01.44.97.31.16

Madeleine PATEBEX
Directrice Générale des services
☎ 01.44.97.31.24
☎ 06 33 62 87 43

Secrétariat et Bureau d'ordre :
Sylvie ROLLOT Secrétaire du Président
☎ 01.44.97.31.16 / ☎ 07 87 10 15 81
Alain DUBOIS, Bureau d'ordre
☎ 01.44.97.34.85 // ☎ 06 79 16 52 19
alain-jean.dubois@finances.gouv.fr

